In the name of Allah, the Most Gracious, the Most Merciful









Pr SADI Z.

La contraception d'urgence

La contraception d'urgence est une méthode reconnue permettant de prévenir une grossesse non désirée, dans les heures ou les jours qui suivent un rapport sexuel non protégé ou un accident contraceptif.

La *contraception d'urgence* est encore appelée *contraception du lendemain* ou encore *contraception post-coïtale.*

Intérêt de la contraception d'urgence

La contraception d'urgence sert à prévenir les grossesses non désirées et les avortements dangereux.

Les grossesses non désirées représentent un problème de santé publique car elles peuvent se terminer par des enfants abandonnés ou des avortements non médicalisés.
Environ 50 millions d'avortements sont pratiqués chaque année dans le monde dont 20 millions dans des conditions dangereuses. Ces avortements aboutissent à des infections graves ou des décès. Plus de 80 000 femmes par an dans le monde meurent à la suite d'avortement septiques.
Or, il existe actuellement des méthodes testées qui peuvent éviter sans danger une grossesse non désirée après un rapport non protégé.

Un exemple de l'efficacité de la contraception d'urgence dans la prévention des avortements provoqués: aux Pays Bas où le taux d'avortements est le plus bas de tous les pays industrialisés, la contraception d'urgence est largement disponible à côté des autres moyens de contraception.

Indications de la contraception d'urgence (CU)

La CU est indiquée :

- ***Après un rapport sexuel imprévu sans protection contraceptive***

- ***Lors d'un dysfonctionnement d'un moyen habituel de contraception :***
  - **Rupture ou glissement d'un préservatif**
  - **Mauvaise utilisation des méthodes d'abstinence périodique**
  - **Expulsion d'un stérilet**
  - **Echec du coït interrompu**

-Après un oubli de pilule :

***pour la pilule classique estro-progestative : s'il y a un retard de prise de plus de 12 heures, et si un rapport sexuel a eu lieu dans les 72 heures précédent l'oubli, il faut recourir à la contraception d'urgence**

***pour la micro-pilule progestative, si l'oubli est supérieur à 3 heures et si un rapport a eu lieu dans les 72 heures précédent l'oubli, il faut également utiliser la contraception d'urgence**

- ***Après une agression sexuelle chez une femme sans protection contraceptive*, la contraception d'urgence devrait faire partie du protocole de prise en charge des femmes violées.**

Les méthodes de contraception d'urgence :

1/ un progestatif fortement dosé : le *levonorgestrel* commercialisé sous le nom de *Postinor®.* C'est actuellement la méthode la plus pratique.

2/ la méthode YUZPE utilisant une utilisant une *pilule classique* combinée contenant de *l'ethinyl estradiol et du levonorgestrel*. Elle a été la méthode la plus utilisée depuis plus de 30 ans.

3/ ulipristal acétate, modulateur du récepteur de la progestérone (*Ellaone®)*

4/ *le stérilet au cuivre.*

1/Contraception d'urgence par progestatif

1-1 Le produit utilisé est le levonorgestrel (LNG) commercialisé sous le nom de *Postinor2®*. Il est présenté sous forme de comprimés dosés à 0,75 mg.

1-2 La posologie est de 2 comprimés à avaler le plus tôt possible, au plus tard 72 heures après le rapport sexuel non protégé.

1-3 Efficacité de la contraception d'urgence par lévonorgestrel : elle prévient la survenue de 85 % des grossesses. L'efficacité est d'autant plus importante que les comprimés sont pris tôt après le rapport non protégé.

1-4 Les effets secondaires indésirables sont inconstants : douleurs pelviennes, céphalées, tension mammaire, vomissements. Ces effets disparaissent dans les 48 heures. En cas de vomissements survenant dans les 3 heures suivant la prise du comprimé, il faut reprendre 1 autre comprimé.

1-5 Précautions après la contraception d'urgence (CU) : après l'administration de la CU, il est recommandé d'utiliser un moyen contraceptif local (préservatifs, spermicides) jusqu'aux règles suivantes qui surviennent généralement à la date prévue, mais il peut survenir un retard ou une avance de quelques jours. Il est préconisé de n'utiliser la CU qu'une seule fois durant un cycle. On conseillera à la patiente le recours à une contraception à long terme dès le prochain cycle.

2/ CU par pilule estro-progestative = méthode YUZPE

Le produit utilisé *(Stediril)*est une pilule combinée normodosée contenant 50 µg d'éthinylestradiol (EE) + 250 µg de levonorgestrel (LNG). La posologie est de 2 compimés à avaler dès que possible, au plus tard 72 heures après le rapport sexuel non protégé. 2 autres comprimés doivent être pris 12 heures plus tard.
Si on ne dispose pas de ce type de pilule, on peut utiliser une pilule combinée contenant 30 µg d'EE + 125 µg de LNG (type minidril) à raison de 4 comprimés suivis de 4 comprimés 12 heures plus tard.
L'inconvénient de cette méthode est la fréquence des effets secondaires notamment des vomissements qui nécessitent des précautions particulières.

3/ CU par l'ulipristal acétate

Une nouvelle molécule est utilisée depuis peu: l'ulipristal acétate, modulateur du récepteur de la progestérone(*Ellaone®)* Prise unique de 1 comprimé de 30 mg
Ses avantages par rapport aux estroprogestatifa ou au progestatif: le délai d'utilisation qui peut aller jusqu'à 120 heures suivant le rapport sexuel non protégé (dite "pilule du surlendemain")

4/Autre méthode de CU : le stérilet au Cuivre

Le dispositif intra-utérin (DIU) au cuivre est la plus efficace des méthodes de CU. L'indice de Pearl est de 0,1 % année/femme.

➔Contraites et inconvénients :

***Le DIU est contre-indiqué en cas d'antécédent de GEU**

***Il est conseillé d'utiliser des DIU à forte teneur en cuivre**

*** Le risque infectieux n'est pas à négliger chez les jeunes nullipares**

➔Mais le DIU présente des avantages certains :

***L'efficacité est excellente**

***Le DIU post-coïtal peut être laissé en place et servir de contraception au long cours.**

➔ Le DIU au Cuivre doit être posé dans les 5 jours suivant un rapport non protégé.

Problèmes d'éthique

1/ La CU provoque-t-elle un avortement ?

Les pilules contraceptives d'urgence ne peuvent pas provoquer le décollement d'un œuf_déjà implanté, donc elles ne sont pas considérées comme abortives.

2/ La connaissance ou l'accès à la CU risque-t-ils d'inciter les jeunes à la promiscuité sexuelle ?

Des responsables internationaux de programmes de planning familial estiment que rien ne permet de penser que le fait de connaître l'existence d'une CU incite les jeunes à être sexuellement plus actifs.

CONCLUSION

➔La CU doit rester une méthode occasionnelle. Elle n'a pas pour objectif de se substituer à la contraception classique. Elle a pour but d'élargir le champ d'application de la contraception et quelques fois de réparer ses échecs.

➔ La CU est considérée actuellement comme une urgence médicale. Elle doit être connue de tous les médecins.

➔ **L'information des femmes (notamment celles qui consultent en contraception) est très insuffisante.**